

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 5 juin 2023, à compter de 19h30.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost, Georges Forcier, Éric Tessier, Mesdames les conseillères Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. CONSTATATION DE L'AVIS PUBLIC

Le Conseil constate que l'avis public a été régulièrement signifié conformément à l'article 434 du Code municipal du Québec.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RU-210-2020 DE PERMIS ET CERTIFICATS

Madame la mairesse présente le projet de règlement en expliquant les principales dispositions de celui-ci et répond aux questions du Conseil.

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ

Puisqu'aucun citoyen n'est présent lors de l'assemblée de consultation, le règlement sera donc adopté ultérieurement sans modification.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les conseillers n'ayant d'autres questions et l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h35.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète l'assemblée publique de consultation du conseil du 5 juin 2023. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2023.